

Organiser des spectacles en plein air sur les propriétés privées autour de Sudbury

DES MESURES DE SÉCURITÉ POUR LES PUBLICS DE TOUS ÂGES

Dispositions générales

Avant le spectacle, le Carrefour francophone et le TNO partageront leurs mesures de sécurité avec le public via leurs sites web respectifs.

À leur arrivée, des employés formés du Carrefour francophone et du TNO dirigeront les spectateurs vers l'aire d'accueil désignée. Un employé effectuera un bilan de santé sécuritaire et respectueux* (voir la section sur les procédures de dépistage). Les membres du public seront ensuite dirigés vers une zone désignée, où ils devront demeurer pendant toute la durée du spectacle.

Il sera interdit de manger ou de boire pendant la représentation. Tous les membres du public doivent être munis d'un masque non chirurgical lorsqu'ils entrent sur le lieu du spectacle. Des masques non chirurgicaux jetables seront offerts pour ceux qui n'en ont pas. Un poste de désinfection des mains sera également installé à la réception.

Aménagement de l'espace extérieur et éloignement physique

Les membres du public doivent rester à au moins deux mètres de toute personne ne faisant pas partie de leur bulle sociale. Pour ce faire, l'espace désigné pour le public sera divisé par des marquages au sol de manière à ce qu'il y ait toujours au moins deux mètres entre les individus ou quelques personnes d'un même groupe. L'espace de représentation sera à au moins trois mètres de l'espace réservé au public. Tous les spectacles de chant se dérouleront derrière une barrière de plexiglas, intégrée au décor du spectacle.

Un employé désigné sera chargé de veiller à ce que les spectateurs respectent toutes les mesures et restent dans l'espace qui leur sera désigné.

Les artistes, les techniciens et les organisateurs seront toujours à une distance d'au moins deux mètres des membres du public.

MESURES DE SÉCURITÉ POUR LES ARTISTES

Dispositions générales

Avant le spectacle, le Carrefour francophone et le TNO partageront leurs mesures de sécurité avec les artistes, qui devront accepter de suivre ces mesures en signant leur contrat.

Au début de chaque répétition et de chaque représentation, les artistes passeront un dépistage pour le COVID-19 (voir la section sur les procédures de dépistage).

Aménagement de l'espace extérieur et éloignement physique

Pendant les répétitions et les représentations, qui se dérouleront toutes à l'extérieur, les artistes doivent maintenir une distance physique de deux mètres par rapport à toute autre personne, à l'exception des autres artistes qui se trouvent dans leur bulle sociale, ou pour les besoins absolument nécessaires de la représentation. **Dans le cas exceptionnel où la distance physique ne peut être maintenue, les artistes, les techniciens et les organisateurs doivent porter un masque non chirurgical.**

L'espace de représentation sera situé à au moins trois mètres de la zone du public et les artistes devront rester à distance des membres du public à tout moment. Tous les spectacles de chant se dérouleront derrière une barrière de plexiglas, intégrée au décor du spectacle.

Le décor du spectacle sera aseptisé entre chaque représentation par un employé désigné, qui sera également chargé de veiller à ce que les artistes respectent toutes les mesures et restent dans la zone qui leur est réservée.

LES PROCÉDURES DE DÉPISTAGE SANITAIRE

Le dépistage sanitaire est une étape essentielle pour aider à réduire le risque de propagation de la COVID-19. Tout le monde doit être soumis à un dépistage avant d'entrer sur les lieux de la représentation. Une politique de dépistage décrivant les mesures à prendre et un formulaire de dépistage seront fournis à tout le personnel et devront être utilisés.

Procédure de dépistage

- Tous les employés seront formés au dépistage de santé et maintiendront une distance d'au moins deux mètres ou six pieds entre les membres du personnel qui administrent le dépistage et ceux qui sont soumis au dépistage.
- Le personnel chargé du dépistage sanitaire recevra des masques et du désinfectant pour les mains. Les employés doivent porter un masque chirurgical lors des dépistages où il est impossible de maintenir une bonne distance physique et où aucune barrière de protection n'est prévue.
- Le personnel chargé du dépistage sanitaire doit avoir une bonne hygiène des mains à tout moment. Un désinfectant pour les mains sera fourni.
- Le personnel veillera à ce que les ressources de Santé publique Sudbury et districts soient accessibles à toute personne qui échoue au dépistage de santé.

- Toute personne souhaitant entrer sur le lieu du spectacle doit se soumettre à un dépistage. Le personnel doit suivre la procédure de dépistage pour chaque personne et noter les résultats (réussite ou échec).
- Le Carrefour francophone et le TNO signaleront tout cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 à Santé publique Sudbury et districts.

Un désinfectant pour les mains sera offert à l'entrée du lieu de représentation.

Questions de dépistage pour toute personne entrant sur le site du spectacle

- 1.** Avez-vous été en contact étroit avec une personne souffrant d'une maladie respiratoire aiguë alors que vous ne portiez pas d'équipement de protection individuelle?
- 2.** Avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours?
- 3.** Avez-vous reçu un diagnostic de COVID-19 ou avez-vous été en contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19 alors que vous ne portiez pas d'équipement de protection individuelle?
- 4.** Est-ce que vous ou un autre membre de votre ménage présentez l'un des symptômes suivants (qu'ils soient nouveaux ou qu'ils s'aggravent) :
 - une fièvre (température de 37,8 ° C ou plus) ;
 - une nouvelle toux ou une aggravation de la toux ;
 - l'essoufflement ;
 - un mal de gorge ;
 - difficulté à avaler ;
 - une diminution ou une perte de la perception du goût ou de l'odeur ;
 - congestion nasale ou écoulement nasal sans autre cause connue ;
 - (chez les jeunes enfants) léthargie ou perte d'appétit (en l'absence de tout autre diagnostic).
- 5.** Avez-vous l'un des symptômes atypiques suivants (nouveaux ou qui s'aggravent) :
 - fatigue inexplicable, malaise ou douleurs musculaires ;
 - le délire (état mental profondément altéré et inattention) ;
 - des chutes inexplicables ou accrues ;
 - des frissons ;
 - des maux de tête ;
 - conjonctivite.

Réponses et actions à entreprendre :

- Si une personne répond NON à toutes les questions de dépistage, elle a réussi le dépistage et peut entrer sur le site.
- Si une personne répond OUI à une question de dépistage ou refuse de répondre, elle a échoué au dépistage et ne peut donc pas entrer sur le site.
- La liste de toutes les personnes ayant participé au test de dépistage sera documentée et conservée dans les dossiers des organismes.